

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 094

Le 06 septembre 2019

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Alimentation Couche-Tard Inc., Cl. B (ATD et FTA) Fractionnement d'actions

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») (TSX: ATD.B) a annoncé le 4 septembre 2019 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de à droit de vote subalterne de catégorie B (symbole : ATD.B) (les « actions catégorie B ») en circulation à raison de deux pour une (la « subdivision »). Les actionnaires de Couche-Tard inscrits à la date de clôture des registres le 20 septembre 2019 recevront une action supplémentaire, le 27 septembre 2019, pour chaque action détenue. Les actions de Couche-Tard commenceront à se transiger sur une base de deux pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 30 septembre 2019.

Il est prévu que les actions de Couche-Tard soient négociées à la Bourse de Toronto selon la procédure d'effets payables (« *due bill* ») à l'ouverture des marchés le 19 septembre 2019 jusqu'à la clôture des marchés le 27 septembre 2019.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

#### **Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 30 septembre 2019**
- **DATE D'ENREGISTREMENT : 20 septembre 2019**
- **DATE DE PAIEMENT : 27 septembre 2019**

### **CDCC - Détails du rajustement - options ATD :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur les actions de catégorie B d'Alimentation Couche-Tard seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 30 septembre 2019
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions à droit de catégorie B d'Alimentation Couche-Tard (ATD.B)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250, 000 contrats.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 30 septembre 2019, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries d'Alimentation Couche-Tard tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

<b>Alimentation Couche Tard Inc., Cl. B</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
ATD	48,00 \$	24,00 \$
ATD	50,00 \$	25,00 \$
ATD	52,00 \$	26,00 \$
ATD	54,00 \$	27,00 \$
ATD	56,00 \$	28,00 \$
ATD	58,00 \$	29,00 \$
ATD	60,00 \$	30,00 \$
ATD	62,00 \$	31,00 \$
ATD	64,00 \$	32,00 \$
ATD	66,00 \$	33,00 \$
ATD	68,00 \$	34,00 \$
ATD	70,00 \$	35,00 \$
ATD	72,00 \$	36,00 \$
ATD	74,00 \$	37,00 \$
ATD	76,00 \$	38,00 \$
ATD	78,00 \$	39,00 \$
ATD	80,00 \$	40,00 \$
ATD	80,50 \$	40,25 \$
ATD	81,00 \$	40,50 \$
ATD	81,50 \$	40,75 \$
ATD	82,00 \$	41,00 \$
ATD	82,50 \$	41,25 \$
ATD	83,00 \$	41,50 \$
ATD	83,50 \$	41,75 \$
ATD	84,00 \$	42,00 \$
ATD	84,50 \$	42,25 \$
ATD	86,00 \$	43,00 \$
ATD	88,00 \$	44,00 \$
ATD	90,00 \$	45,00 \$
ATD	92,00 \$	46,00 \$

**CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FTA:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 30 septembre, 2019
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** Inchangé
- **SYMBOLE DES BTIC :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions à droit de catégorie B d'Alimentation Couche-Tard (ATD.B)
- **CUSIP** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE :** Tous les prix de règlements de la veille seront ajustés en les divisant par deux.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250, 000 contrats.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Jay Rajarathinam  
Président et chef de la compensation  
CDCC